

PRESENTATION DE L'O.G.E.C. SAINT-ALEXANDRE

Un O.G.E.C. c'est un « Organisme de gestion de l'enseignement catholique ». C'est une association (loi de 1901) formée de bénévoles. Elle gère un budget provenant, à Saint-Alexandre, école maternelle et primaire, environ pour moitié de la participation des parents et pour moitié de la municipalité en application de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959, dite Loi Debré, sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés.

L'O.G.E.C. d'un établissement fait donc partie des trois grandes entités qui collaborent ensemble pour avoir les meilleures conditions de formation des enfants. Les 2 autres entités étant :

- *le corps enseignant, qui dépend du ministère de l'éducation nationale et qui est dirigé par le chef d'établissement, nommé par notre Evêque,
- *l'A.P.E.L. (Association des parents d'élèves).

Le chef d'établissement de l'école comme la présidente de l'A.P.E.L. sont membres de droit du conseil d'administration de l'O.G.E.C.

L'O.G.E.C. Saint-Alexandre adhère aux enseignements de l'église manifestés notamment par la direction diocésaine de l'enseignement, et de ce fait, dépend du diocèse de Nanterre et de son évêque. Un O.G.E.C est également membre de l'U.R.O.G.E.C. Ile de France (Unions régionale des O.G.E.C.).

L' O.G.E.C.a quatre rôles principaux. Il est:

- L'employeur du personnel non enseignant : assistantes maternelles, assistante d'éducation, enseignants d'anglais et d'EPS, surveillants, secrétaire, personnel de cantine, personnel d'entretien... ;
- Responsable de l'équipement en matériel et mobilier pédagogiques ;
- Responsable du fonctionnement général (électricité, chauffage, téléphone, informatique, sécurité...)
- En charge des travaux nécessaires à l'entretien et l'amélioration des bâtiments et de la cour.

En effet, bien que les bâtiments soient la propriété de l'évêché sous la responsabilité de l'AIPHS : Association des Institutions Privées des Hauts-de-Seine, ceux ci sont mis à disposition de l'OGEC, donc de l'école, via un commodat: mise à disposition gratuite des locaux, mais l'entretien, la rénovation voire l'extension de l'immobilier est à la charge de l'école, sous la responsabilité de l'OGEC.

Les membres de l' A.P.E.L.et ceux de l' O.G.E.C.de Saint-Alexandre travaillent activement et en totale harmonie pour mener ensemble toutes actions qui contribueront à l'intérêt des enfants.

Liste des membres de l'O.G.E.C (2021/2022):

- Madame Sophie PANTHOU, Présidente
- Monsieur Patrick TALLON, Vice-Président
- Monsieur Gérard de CARVILLE, Vice-Président
- Madame Martine WALLIMANN, Secrétaire
- Monsieur Marc FILMON, Trésorier
- Madame Séverine du COUEDIC, administratrice
- Monsieur Pierre PALOMBA, administrateur
- Monsieur Jérémie BORG, administrateur

Membres de droit :

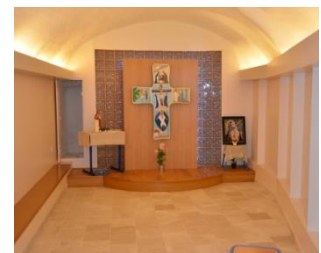
- Monsieur François de CHAILLÉ, directeur diocésain
- Mme Chantal ALABADAN, chef d'établissement
- Monsieur Guillaume BAZIN, conseiller municipal en charge de l'enseignement privé
- Monsieur Henri de MONPLANET, représentant L'AIPHS, membre de droit
- Madame Delphine JARDIN, Présidente de l'APEL, membre de droit

LES ACTIONS DE L'OGEC SAINT-ALEXANDRE

Ces dernières années, l'Ogec Saint-Alexandre a mené de multiples travaux de modernisation et d'agrandissement de l'école, qui ont permis de passer le nombre d'élèves accueillis de 260 à près de 450, ceci en une dizaine d'année.

Ainsi, en plus de la gestion courante et de l'entretien indispensable chaque année (peinture des classes, cantine et autres lieux de vie, le renouvellement des équipements informatiques et bureautiques, la mise aux normes des installations de sécurité, .etc..), des travaux lourds ont été engagés au cours de cette décennie, dont voici un rapide aperçu:

- Création d'un oratoire
- Création de 2 nouvelles salles de classes et d'espaces de vie et d'activités extrascolaires, à la place de l'ancien appartement de fonction de la directrice.
- Equipement des salles de classe en vidéo projecteurs



interactifs

- Rénovation totale du secrétariat et la salle des professeurs
- Réfection totale du revêtement de la cour.
- Aménagement d'un nouvel accès rue du Château, sur un terrain loué à la RATP.
- Construction d'un nouveau bâtiment, en fond de cour, accueillant 4 nouvelles salles de classe, 1 salle de sieste et 1 salle de mobilité



Et les projets ne manquent pas pour les années à venir, comme la mise en place d'indicateurs de consommation d'énergie, avec des objectifs de réduction conformes à la législation, la restauration de la toiture, la rénovation de l'espace cuisine en rez de jardin, etc...

Plus que jamais, l'OGEC, au côté des représentants de parents d'élèves et de toute la communauté éducative de l'école, continuera à œuvrer avec comme seuls objectifs le bien être, la formation et l'épanouissement des enfants.